



UNION EUROPEENNE DELEGATION EN TUNISIE

Tunis, le 12 juillet 2011

Appui de l'Union européenne à la Tunisie pendant la période de transition

1. Appui au processus électoral

Une équipe d'assistance technique de l'UE (Consortium de deux ONG européennes – ERIS et Osservatorio di Pavia) est actuellement déployée auprès de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE), financée à travers l'Instrument pour la stabilité, mécanisme de réaction rapide de l'Union européenne. L'équipe est composée de six membres, experts en matière juridique, logistique, opérations, media et relations extérieures.

Sur demande de l'ISIE, ils préparent des documents de présentation, des analyses juridiques, des propositions de chronogrammes opérationnels, etc. Les responsables des médias (Osservatorio di Pavia) travaillent sur la création d'une unité de supervision des médias et soutiennent l'ISIE dans ses activités de sensibilisation et de relations extérieures.

2. Appui aux réformes économiques et sociales

Suite aux engagements additionnels pour le Programme Indicatif National UE-Tunisie, le Programme Annuel d'Actions UE-Tunisie 2011 est passé d'un montant de 80 millions d'euros à un montant de 130 millions d'euros. Il se compose du Programme d'Appui à la Relance (90 millions €), du Programme d'Appui aux Zones défavorisées (20 millions €) et, pour mémoire, du Programme d'Appui aux Entreprises de Service (20 millions €).

1) Programme d'appui à la relance (90 millions d'euros)

Le Programme d'Appui à la Relance, proposé dans le cadre du Programme Annuel d'Actions 2011 pour un montant de 90 millions d'euros de dons et également financé par des prêts de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement et de l'Agence Française de Développement, est un programme d'urgence pour favoriser le retour à la croissance économique en Tunisie. Le programme appuiera la mise en œuvre d'un ensemble de mesures visant prioritairement:

- le renforcement de la gouvernance et de la transparence ;
- le renforcement de la résilience et de la performance du secteur financier (y compris la micro-finance) ;
- l'amélioration de l'accès à l'emploi et le renforcement du développement régional ;
- le renforcement des interventions publiques à caractère social.

Un programme d'appui au budget de l'Etat tunisien d'un montant de 60 millions d'euros dans les secteurs de l'innovation et des services était prévu ante Révolution. Les événements ont amené la Commission à augmenter ses engagements de 50%, pour amener le budget à 90 millions d'euros, et à revoir entièrement le contenu de ce programme pour qu'il devienne le nouveau Programme d'appui à la relance. Sur le plan économique et social, la priorité du Gouvernement provisoire est accordée à l'accompagnement de la reprise de l'activité économique, au rétablissement d'un climat de confiance pour dynamiser l'investissement national et étranger, ainsi qu'à la dynamisation de la création d'emplois, particulièrement dans les régions défavorisées.

2) Programme d'appui aux zones défavorisées (20 millions d'euros)

L'Union européenne s'était déjà engagée dans le développement des régions intérieures de la Tunisie avant la révolution, notamment dans le domaine agricole, mais de manière limitée. Depuis la révolution, l'Union européenne a décidé de s'engager mieux et d'avantage dans ces régions.

L'Union engage ainsi un budget de 20 millions d'euros pour un Programme d'Appui aux Zones défavorisées de la Tunisie. Ce nouveau programme permettra de :

- développer des travaux à haute intensité de main d'œuvre et de soutenir ainsi les emplois à court terme des travailleurs peu qualifiés et l'amélioration de l'employabilité des sortants de la formation professionnelle, en soutien aux mesures prises par l'Etat. Pour la mise en œuvre de ce programme, l'Union européenne s'appuiera sur le Bureau international du travail.
- réhabiliter une bonne centaine de quartiers défavorisés dans les zones urbaines et favoriser la reprise de l'activité économique dans ces quartiers. La contribution de l'Union européenne, en appui à l'action de l'Agence française de développement, couvrira l'autofinancement à la charge des communes due à la Caisse des Prêts et de Soutien aux Collectivités Locales (CPSCL), l'organisme financier des collectivités locales.
- appuyer des institutions de micro finance pour établir et renforcer leur présence dans les zones plus défavorisées du pays. Le projet permettra à 40.000 emprunteurs potentiels du secteur informel d'accéder au marché des microcrédits dans les zones défavorisés et de développer ainsi des projets de rénovation urbaine et de création d'emplois. Ces initiatives seront appuyées à travers un appel à propositions et des subventions.

3. Appui à la société civile et à la consolidation de l'Etat de droit

Des ressources additionnelles ont également été mobilisées pour soutenir d'avantage la société civile et la consolidation de l'Etat de droit en Tunisie après le 14 janvier 2011.

1) Instrument pour la Stabilité

Une enveloppe de 2 millions d'euros a été mobilisée à travers l'Instrument pour la stabilité pour la préparation de sept projets visant à permettre aux autorités tunisiennes de préparer les élections démocratiques selon les standards internationaux, à soutenir le développement d'une société civile indépendante et à permettre aux associations de citoyens de jouer un rôle actif dans la définition du programme de réformes du pays.

Plusieurs associations et secteurs sont ainsi soutenus dans le cadre de cet instrument:

- l'Association de la femme tunisienne pour la recherche et le développement (AFTURD) et l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), en partenariat avec ONU Femmes, pour un projet de renforcement des droits des femmes et de leur participation à la transition démocratique;
- le Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT), en partenariat avec l'Institut Panos Paris, pour un projet visant à garantir l'indépendance et le professionnalisme des médias, renforcer la structure du SNJT et former les journalistes à la couverture des élections;
- la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH), afin de promouvoir les droits de l'Homme et l'éducation démocratique et appuyer la LTDH dans sa restructuration au niveau national et local;
- la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH), afin de renforcer les capacités des organisations de défense des droits de l'homme et des défenseurs de droits de l'homme en Tunisie.

Cet instrument permettra également de promouvoir le débat, analyser et former les organisations de la société civile sur les enjeux de la transition démocratique, la réforme constitutionnelle, les élections et former les formateurs pour la mise en place d'une observation domestique des élections par des citoyens tunisiens, ainsi que renforcer les capacités et la création d'organisations de la société civile tunisienne dans six régions défavorisées de la Tunisie.

2) Instrument européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme

Un appel à propositions de projets a été lancé en mars 2011 sur l'Instrument européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH), avec un budget de 2 millions d'euros. Dix propositions ont été retenues parmi les 45 propositions reçues. Ces propositions vont permettre:

- l'observation domestique des élections, avec la formation d'observateurs nationaux;
- la formation et l'assistance technique aux partis politiques;
- l'appui à la liberté d'expression et à la promotion des valeurs démocratiques.

3) Programme thématique Acteurs non-étatiques

L'Union européenne a lancé, début juillet 2011, un appel à propositions pour les acteurs non-étatiques, à savoir toutes les organisations qui ne dépendent pas de l'Etat, avec un budget de 1,5 millions d'euros. Cet appel à propositions permettra de promouvoir des projets de développement local avec une attention spécifique à la création d'emploi et la génération de revenus. Il permettra également de renforcer les capacités des associations et spécifiquement celles concernant les femmes et les jeunes.